

# **Déclaration de confidentialité à faire compléter en cas d'intérêt pour les postes vacants de l'Office des étrangers**

Cette déclaration de confidentialité s'applique aux personnes qui transmettent leurs coordonnées à l'Office des étrangers afin d'être informées des postes vacants.

| Version | Date       |
|---------|------------|
| 1.0     | 06/09/2024 |

## **1. Informations générales**

La présente déclaration de confidentialité permet à la personne (ci-après dénommée « l'intéressé ») qui transmet ses données à caractère personnel lors d'une bourse de l'emploi ou d'une présentation de l'Office des étrangers dans une école, afin d'être informée des postes vacants, d'obtenir de plus amples informations sur les données à caractère personnel qui sont traitées, sur la manière dont elles sont traitées, sur la durée de leur conservation et sur les droits qu'elle peut exercer dans ce cadre.

La présente déclaration de confidentialité est établie en application des articles 13 et 14 du Règlement du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et abrogeant la Directive 95/46/CE (ci-après le RGPD).

## **2. Responsable du traitement**

Le responsable du traitement est la Direction générale Office des étrangers du SPF Intérieur, représentée par son Directeur général.

## **3. Quelles données à caractère personnel de l'intéressé sont traitées ?**

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées par défaut :

- Données permettant d'identifier l'intéressé : nom et prénom ;
- Données permettant de contacter l'intéressé : adresse e-mail ;
- Données concernant le niveau d'études de l'intéressé : études suivies, connaissances linguistiques, langue du diplôme obtenu ;
- Données concernant les intérêts et les expériences de l'intéressé : expérience professionnelle antérieure, jobs de vacances, stages et matière(s) préférée(s).

## **4. A quelles fins ces données à caractère personnel sont-elles traitées ?**

Les données à caractère personnel de l'intéressé sont traitées dans le cadre de la gestion du personnel de la Direction générale Office des étrangers du SPF Intérieur, plus précisément dans le cadre du recrutement de personnel.

## **5. Sur quelle base juridique les données à caractère personnel de l'intéressé sont-elles traitées ?**

Les données à caractère personnel de l'intéressé sont traitées dans le cadre de la gestion du personnel de la Direction générale Office des étrangers du SPF Intérieur, mission d'intérêt général / mission relevant de l'exercice de l'autorité publique confiée au responsable du traitement.

## **6. Qui a accès aux données à caractère personnel ?**

Les données à caractère personnel de l'intéressé ne sont accessibles qu'aux membres du personnel habilités du SPF Intérieur.

En vue du bon fonctionnement des systèmes d'information utilisés (Microsoft Forms), les données à caractère personnel traitées dans ce cadre peuvent également être accessibles aux membres du personnel habilités de la Direction générale Innovation et Solutions digitales (DG ISD) du SPF Intérieur.

La DG ISD utilise un sous-traitant pour traiter les données à caractère personnel de l'intéressé. Elle veille à ce que le traitement soit effectué conformément aux dispositions de l'article 28 du RGPD.

## **7. Quelle est la durée de conservation ?**

Les données à caractère personnel de l'intéressé sont conservées pendant 3 ans au maximum, après quoi elles sont définitivement détruites.

## **8. Quels sont les droits de l'intéressé par rapport au traitement de ses données à caractère personnel ?**

- **Droit d'accès**

L'intéressé a le droit d'obtenir la confirmation que des données à caractère personnel le concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, d'accéder, par exemple, aux finalités du traitement des données, à la base juridique du traitement, aux catégories de données personnelles traitées, aux destinataires éventuels, au délai de conservation ou aux critères utilisés à cette fin. L'intéressé a également le droit d'obtenir une copie des données à caractère personnel traitées.

- **Droit de rectification**

L'intéressé a le droit d'obtenir la rectification des données à caractère personnel inexactes le concernant et la complétion des données à caractère personnel incomplètes le concernant.

- **Droit à l'effacement**

L'intéressé a le droit de demander l'effacement de données à caractère personnel le concernant. Le SPF Intérieur évalue et traite ces demandes en tenant compte des conditions et des restrictions énoncées aux articles 17 et 19 du RGPD.

- **Droit à la limitation**

L'intéressé a le droit de demander la limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le SPF Intérieur évalue et traite ces demandes en tenant compte des conditions et des restrictions énoncées aux articles 18 et 19 du RGPD.

- **Droit à la portabilité**

Dans la mesure où le traitement des données à caractère personnel de l'intéressé ne repose pas sur son consentement, mais est nécessaire pour effectuer une mission d'intérêt public ou une mission dans le cadre de l'exercice de l'autorité publique dont l'OE / le SPF Intérieur est investi, l'intéressé n'a pas le droit de recevoir des données à caractère personnel dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine en vue de les transmettre à un autre responsable de traitement.

- **Droit d'opposition**

Lorsque le traitement est effectué dans le cadre de l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique, l'intéressé a le droit de s'opposer au traitement des données à caractère personnel mentionnées ci-dessus pour des raisons liées à sa situation particulière.

Le responsable du traitement ne cessera pas de traiter ces données à caractère personnel s'il peut invoquer des motifs légitimes et impérieux pour le traitement, qui prévalent sur les intérêts, les droits et les libertés de l'intéressé ou pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice.

## 9. Quelles sont les mesures de sécurité prises ?

La Direction générale Office des étrangers et la DG ISD du SPF Intérieur prennent les mesures techniques et organisationnelles requises pour protéger les données à caractère personnel contre la perte ou le vol, la destruction non autorisée, la consultation, la modification et la diffusion. La présente déclaration de confidentialité contient plusieurs mesures organisationnelles. Pour des raisons de sécurité, les mesures techniques de sécurité ne sont pas plus amplement détaillées.

## 10. Coordonnées du délégué à la protection des données

Pour toute question concernant le traitement des données à caractère personnel transmises en vue d'être informé des postes vacants à l'Office des étrangers, il est possible de s'adresser au délégué à la protection des données de l'Office des étrangers :

- par e-mail : [dpo.dvzoe\[at\]ibz.fgov.be](mailto:dpo.dvzoe[at]ibz.fgov.be)
- via le site Web : <https://ibz.be/>
- par courrier :  
SPF Intérieur  
DG Office des étrangers  
Boulevard Pachéco 44  
1000 Bruxelles  
A l'attention du DPD

## 11. Introduction d'une plainte

Si l'intéressé estime que le responsable du traitement n'a pas traité les données à caractère personnel le concernant conformément aux règles européennes et/ou nationales en matière de protection de la vie privée et des données, il a la possibilité de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données :

- par e-mail : [contact\[at\]apd-gba.be](mailto:contact[at]apd-gba.be)
- via le site Web : [www.wwww.autoriteprotectiondonnees.be](http://www.wwww.autoriteprotectiondonnees.be)
- par courrier :  
Autorité de protection des données  
Rue de la Presse, 35  
1000 Bruxelles